

COMMUNE D'AUDERGEHM
Urbanisme

Monsieur A. LEFEBVRE
Echevin de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
1160 BRUXELLES

V/Réf : AFL/16/0059 PU/589576 (corr. : A-F Cossee-Langendries)
N/Réf. : JMB/AUD-2.90/s.582
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1879 à 1881. Régularisation du placement d'une membrane d'étanchéité contre la façade arrière.

En réponse à votre lettre du 12 janvier 2016 sous référence, réceptionnée le 14 janvier, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 27 janvier 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison unifamiliale située juste à côté et dans la zone de protection de la maison Oleffe sise au n°1885 de la chaussée de Wavre. Elle vise à régulariser le placement d'une membrane d'étanchéité avec solin le long du chemin du Bergoje, en façade arrière de la maison pour la protéger des eaux de ruissellement qui s'écoulent le long du chemin.

Cette intervention constitue une amélioration de la situation antérieure dans la mesure où l'écoulement des eaux de ruissellement serait maintenant mieux canalisé pour ce qui concerne le bien (n°1879-1881). Par contre, l'écoulement des eaux du chemin pourrait causer des problèmes aux fondations de la Maison Oleffe. L'angle de la Maison Oleffe est fissuré ; il conviendrait donc d'intervenir d'urgence au niveau de la récolte des eaux dans le chemin pour éviter qu'elles ne s'infiltrèrent et minent les fondations de la Maison Oleffe.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. / B.D.U. – D.U.